

# Les Cahiers

Argent / n° 3

# Que faire de notre argent?

# QU'EN DIT-ON?





# L'ÉDITO

otre argent est le fruit de nos efforts, et nous payons un niveau d'impôts et de cotisations très lourd. L'idée répandue est que nous faisons alors ce que nous voulons de ce qui reste. C'est vrai si on entend par là que c'est à nous de décider. Mais ce que nous faisons de cet argent, qu'il s'agisse de dépenser, d'investir, ou de donner, reste un choix moral qui nous relie à la société. Comment alors exercer notre responsabilité à ce titre?

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

# omment faire bon usage de notre argent ?

« Nous sommes propriétaires

de nos biens pour les utiliser

en vue du bien commun.»

#### L'ARGENT AU SERVICE DU BIEN COMMUN

Dans notre société, le fait est que les rapports humains ont presque toujours une dimension monétaire, et que la position économique est un élément déterminant pour le statut social de chacun. Si donc l'éthique nous demande de mettre en œuvre des rapports plus humains et plus fraternels, nous ne pouvons éluder la question du bon usage de notre argent. Car si nous en avons la propriété, donc la liberté de l'utiliser, nous en avons aussi la responsabilité ; nous devons donc réfléchir au meilleur usage moral possible de cet argent. La Doctrine Sociale de l'Eglise fait intervenir le principe de la destination universelle des biens : nous en sommes propriétaires pour les utiliser en vue du bien commun.

Ce n'est pas une question nouvelle. Les Evangiles contiennent de nombreux textes évoquant l'usage de l'argent, et la réflexion théologique sur le sujet était déjà importante au Moyen Âge. Dans le même esprit,

Léon XIII précisait dans Rerum novarum (n° 19) : « Nul assurément n'est tenu de soulager le prochain en prenant sur son nécessaire ou sur celui de sa famille, ni même de rien retrancher de ce que les convenances ou la bienséance imposent à sa

personne. Nul en effet ne doit vivre contrairement aux convenances. Mais dès qu'on a accordé ce qu'il faut à la nécessité ou à la bienséance, c'est un devoir de verser le superflu dans le sein des pauvres... Quiconque a reçu de la divine bonté une plus grande abondance, soit des biens extérieurs et du corps, soit des biens de l'âme, les a reçus dans le but de les faire servir à son propre perfectionnement, et, également comme ministre de la Providence, au soulagement des autres ».

Outre l'aumône, le principe de la destination universelle des biens a un point d'application essentiel à notre époque: l'investissement. Car, comme Pie XI l'expliquait: « Celui qui consacre les ressources plus larges dont il dispose à développer une industrie, source abondante du travail rémunérateur, pourvu toutefois que ce travail soit employé à produire des biens réellement utiles, pratique d'une manière remarquable et particulièrement appropriée aux besoins de notre temps l'exercice de la vertu de magnificence » (Quadragesimo anno, n° 56).

Nous voyons ici les trois usages de l'argent, qui doivent tous trois être ordonnés au bien commun : ce que nous dépensons, ce que nous épargnons et investissons, et ce que nous donnons.

### **DÉPENSES: QUEL EST LE BON NIVEAU?**

S'agissant de nos dépenses, la réponse dépend bien sûr de la société dans laquelle on vit. Il ne saurait s'agir de la seule contrainte sociale : celle-ci est tantôt excessive, si elle conduit à des dépenses immorales au regard de la pauvreté ambiante ; et tantôt insuffisante, si elle peut permettre à un riche de vivre dans le plus complet égoïsme, comme c'est souvent le cas aujourd'hui. Outre les besoins immédiats, les bonnes dépenses sont celles qui permettent de remplir dans la société le rôle positif qu'elle attend légitimement de celui qui a des moyens, surtout s'ils sont importants. Ce qui peut comporter un certain habitat, des activités culturelles, un certain style de vêtement, etc. Parce que la société

s'est organisée en comptant dessus, ces dépenses sont en un sens nécessaires. Mais en même temps, nous sommes appelés à la tempérance et à la sobriété. Aucune dépense n'est justifiée par nature, sauf besoin inéluctable.

Et elles ne sont justifiées que si elles sont source d'un bien manifeste. Les remarques précédentes ne justifient donc pas une vie somptuaire. Mais cela peut autoriser certaines dépenses, afin de jouer dans l'économie un rôle cohérent avec les responsabilités de chacun. Et si on a reçu plus, c'est pour dépenser plus, mais surtout pour investir et pour donner plus.

## ÉPARGNE ET INVESTISSEMENT : UNE VOCATION AU SERVICE DU BIEN COMMUN

Epargne et investissement sont nécessaires au bien commun. L'épargne est une mise en attente de l'argent. Mais, en dehors de ce qui répond à des besoins de trésorerie, l'argent doit être utilisé activement et doit donc circuler. Qu'est-ce qu'au fond un avare, sinon celui qui refuse de bien employer son argent, en ne le mettant pas au service de la communauté ? Concrètement, cela veut dire que l'argent épargné doit être investi. Que devons-nous faire en la matière ?

L'investissement est la fourniture de moyens de production en vue d'une richesse collective future. Il fait progresser les moyens collectifs, ce qui est a priori bon. Certes il n'est pas désintéressé, puisqu'il est supposé rapporter de l'argent. Mais il apporte aussi du bien s'il est orienté dans un sens socialement bénéfique. D'où l'importance clef de ce qu'on appelle l'investissement socialement responsable (ISR). Il est vital pour la société que cette fonction de l'investissement soit présente

et significative. Naturellement cela dépend de notre vocation personnelle. Autant il faut que certains donnent ce qu'ils ont et se dépouillent, comme cela a été demandé au jeune homme riche de l'Evangile, ce qui est un type de

vocation; autant il faut que la richesse, qui est en soi utile, soit gérée au mieux par des gens responsables et bienveillants, ce qui est une autre vocation. D'ailleurs, même quand quelqu'un se dépouille dans un esprit évangélique, cette richesse n'est pas détruite, elle est possédée par quelqu'un d'autre. Si on donne des actifs aux pauvres, ils les vendront pour vivre, et donc quelqu'un d'autre les achètera; et là encore il faudra les gérer. Il y a donc légitimement une fonction de détention privée d'actifs, à des fins d'investissement, gérés dans le sens du bien commun.

DONNER, AU-DELÀ DE LA REDISTRIBUTION OPÉRÉE PAR L'IMPÔT

La troisième grande catégorie d'utilisation de l'argent est ce qui relève de la générosité ou de la solidarité. On pourrait objecter que, de nos jours, la redistribution fiscale et la sécurité sociale répondent aux besoins. Et il est vrai qu'au niveau de prélèvement de bien des pays l'effet redistributif est massif : celui qui paye plus n'en tire en effet aucun avantage supplémentaire.

Mais du point de vue de l'individu, un tel niveau de prélèvement est un fait qui s'impose à lui et qui ne le dispense pas d'un effort de réflexion sur ce qu'il a à faire avec ce qui lui reste. Bien sûr, nous ne sommes pas dans la position du riche d'autrefois qui savait que sans la générosité, directement ou à travers

l'Eglise, les miséreux ne seraient pris en charge par personne. Mais que les pauvres aient désormais à leur disposition une aide plus ou moins efficace ne nous dispense pas de nos responsabilités, notamment au vu de deux considérations. D'abord, notre mérite dans les prélèvements publics est par définition faible puisqu'il nous est imposé; il est donc nécessaire, si on veut appliquer les préceptes évangéliques, de faire un effort additionnel volontaire. Il n'est pas dit dans les

> Evangiles de donner en regardant ce que fait l'Etat, mais de donner en fonction des besoins que nous identifions. Ensuite, nous voyons les limites de l'efficacité de l'action publique, par exemple dans le cas des exclus. Pour eux, le besoin

principal est qu'on s'occupe d'eux humainement, ce qu'une augmentation des subventions bureaucratiques ne peut assurer. Comme dit Benoît XVI dans Deus Caritas est au n° 28 : « Il n'y a aucun ordre juste de l'Etat qui puisse rendre superflu le service de l'amour ». D'où l'utilité de financer les œuvres qui apportent ce soutien humain. A cela s'ajoute pour le chrétien la nécessité de financer ce que l'Etat laïc ne finance pas dans certains pays, et d'abord l'Eglise.

Combien donner ? Cela dépend de chacun, de ses moyens financiers, de son rôle dans la vie, de ses talents, de sa vocation. Peut-on cependant donner un ordre de grandeur plus précis ? L'Ecriture et la tradition nous en proposent un, la dîme (ce qui veut dire « le dixième »). Comme dit le Deutéronome (14, 28) : « Tu prélèveras toutes les dîmes de tes récoltes de cette année-là et tu les déposeras aux portes de ta ville. Alors viendront le lévite - puisqu'il n'a ni part ni héritage avec toi -, l'immigré, l'orphelin et la veuve qui résident dans ta ville ; ils mangeront et seront rassasiés ». Il conviendrait alors de donner au minimum le dixième de ce que l'on gagne vraiment, c'est-à-dire après fiscalité. Bien entendu, ceci peut être réduit en cas de dépenses résultant d'un devoir d'état, notamment familial. Mais on peut aussi aller bien au-delà!

A tous les niveaux, dépenses, investissement et don, notre responsabilité est engagée. A nous de l'assumer. •

A RETROUVER SUR WWW.PROPERSONA.FR

« C'est pour cela qu'on a reçu plus :

pour investir et pour donner plus. »

pour dépenser plus, mais surtout

## En bref

# COMMENT EXERCER NOTRE RESPONSABILITÉ ÉTHIQUE EN MATIÈRE D'ARGENT?

Nous devons réfléchir à l'usage moral de notre argent en vue du bien commun. C'est ce que la tradition catholique appelle la destination universelle des biens. Si on a reçu plus, c'est pour dépenser plus, pour investir et pour donner plus. Il n'est pas dit dans les Evangiles de donner en regardant ce que l'Etat fait de son côté, mais de donner en fonction des besoins que nous constatons. Aucune recette ne peut être donnée. Il faut assurer d'abord de quoi faire vivre décemment notre famille sur la durée, ensuite donner au moins la dîme, enfin, en fonction de notre vocation, investir largement, donner plus, ou dépenser pour le bien de la société.

A RETROUVER SUR WWW.PROPERSONA.FR

## Les citations

L'homme, dans l'usage qu'il en fait, ne doit jamais tenir les choses qu'il possède légitimement comme n'appartenant qu'à lui, mais les regarder aussi comme communes : en ce sens qu'elles puissent profiter non seulement à lui, mais aussi aux autres ».

CONCILE VATICAN II, CONSTITUTION PASTORALE « GAUDIUM ET SPES », N° 69.

« L'argent doit servir et non pas gouverner ».

PAPE FRANÇOIS, « EVANGELII GAUDIUM », № 58.

# Pour aller plus loin

Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église, 2005, n° 171 à 184.

### PIERRE DE LAUZUN,

L'Evangile, le chrétien et l'argent, Cerf, 2004.

## PIERRE DE LAUZUN,

Finance: un regard chrétien, Embrasure, 2013.

#### BENOÎT XVI.

Deus Caritas est, 2005, nº 28.



« Chaque fois que je me suis fixé des objectifs, je les ai d'abord examinés à la lumière de la doctrine sociale de l'Eglise. »

Georges Soros



Pro Persona Association loi 1901, développe, dans un but non lucratif, une mission d'intérêt général à caractère scientifique en contribuant à une recherche fondamentale et appliquée en faveur d'une finance au service de l'économie et une économie au service de la personne humaine. Elle s'adresse à un public large : acteurs de la vie économique et financière, enseignants et étudiants. www.propersona.fr | info@propersona.fr

Conseil Scientifique Cyril Brun: docteur en histoire, chargé de cours à l'Université de Quimper, consultant en anthropologie et ressources humaines; SYLVAIN CHARETON: docteur en philosophie, directeur de l'Université Catholique de l'Ouest de Laval; Don Pascal-André DUMONT: prêtre, économe général de la Communauté Saint-Martin, président du Comité de Pilotage du fonds PROCLERO; Jean-Baptiste Hasse: docteur en économie financière, enseignant-chercheur associé au Greqam à l'Université d'Aix-Marseille et à l'Université Paris I La Sorbonne, responsable R&D du cabinet de conseil Insti7; Don Jean-Rémi Lanavère: prêtre, ENS (Ulm), agrégé de philosophie, docteur en philosophie, directeur adjoint de l'École de philosophie et de théologie de la Communauté Saint-Martin; Pierre de Lauzun: X, ENA, essayiste, Délégué Général de l'Association Française des Marchés Financiers; Cédric Meeschaert: Président du groupe Meeschaert; Assistant: Pierre-Marie Cossic; Dessins: Luc Tesson - www.dessinateurdepresse.com.

